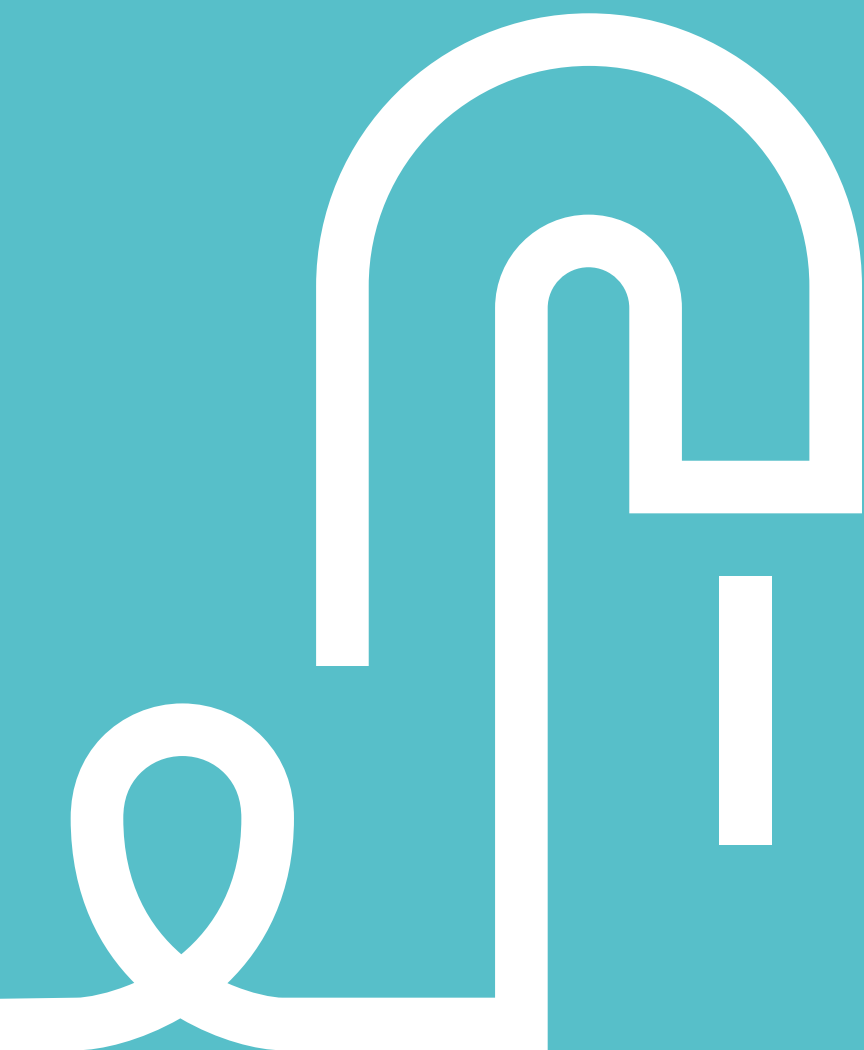


Tarification solidaire et environnementale de l'eau potable

Applicable au 1^{er} janvier 2025



**Ensemble,
préservons notre
ressource en eau.**



Préserver la ressource en eau : un enjeu prioritaire

La Métropole de Lyon a repris en gestion publique la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire. Elle en a confié la responsabilité à Eau du Grand Lyon chargée de préserver, à long terme, les ressources en eau et de garantir l'accès à l'eau à tous, par une gestion publique de proximité et de qualité.

Le 1^{er} janvier 2025, la tarification solidaire et environnementale est entrée en vigueur pour inciter à des consommations plus responsables.

Les principes de la tarification solidaire et environnementale



Sobriété

Inciter à faire des économies d'eau, avec pour objectif, de réduire de 15 % les consommations d'ici 2035.

Comment ?

Par des tarifs progressifs, qui augmentent par tranches, selon les volumes d'eau consommés.



Universalité

Garantir un accès inconditionnel à l'eau à tous, sur tout le territoire.

Comment ?

Par la gratuité de 12 m³ d'eau par an et par foyer, couvrant les besoins vitaux pour l'alimentation et l'hygiène.



Solidarité

Répondre à un enjeu de justice sociale à l'égard des publics les plus précaires.

Comment ?

Par la mise en place du versement solidaire eau pour les foyers les plus vulnérables.



Le versement solidaire eau : un nouveau dispositif d'aide

La facture d'eau peut représenter un poids important dans le budget des foyers en grande précarité. Grâce au versement solidaire eau, ces familles ne dépensent pas plus de 3 % de leurs ressources financières dans leur budget eau.

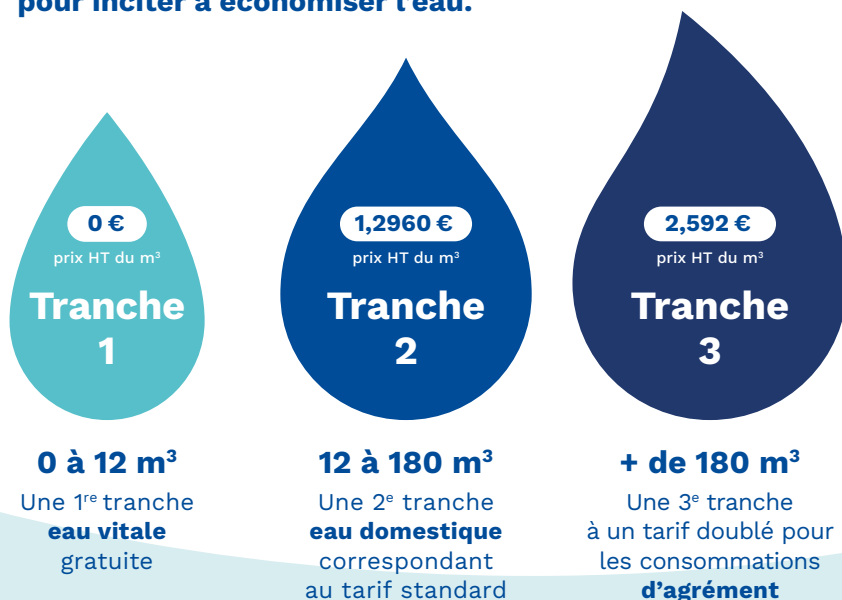
Pouvant aller jusqu'à 100 € par an, cette aide est calculée et attribuée par les services sociaux compétents (CAF, MSA ou CARSAT), en fonction du niveau de ressources de l'utilisateur.

Comment faire ?

Vous n'avez pas besoin d'en faire la demande : le versement solidaire eau est adressé automatiquement par virement sur le compte bancaire des bénéficiaires.

Des tarifs progressifs selon la consommation :

Particuliers, petits ou gros consommateurs, des tarifs différents s'appliquent. Ils sont désormais progressifs selon les volumes d'eau consommés pour inciter à économiser l'eau.



À quoi s'applique la nouvelle tarification ?

L'eau est une ressource naturelle gratuite. Ce que paye l'utilisateur sur sa facture, c'est le service et les infrastructures.

- La distribution de l'eau potable ne représente que **42 % de la facture**, le reste sert notamment à financer le traitement des eaux usées.
- C'est sur la part variable de l'eau potable, c'est-à-dire **les volumes d'eau consommés, que s'applique la nouvelle tarification**. L'abonnement annuel, lui, ne varie pas.

Tout comprendre



Comment évolue ma facture en 2025 ?

Un foyer qui consomme 120 m³ par an payait en 2024 une facture de 418 euros tout compris (abonnement, eau potable, assainissement, taxes et redevances). En 2025, cette facture augmentera globalement de 5,7 %, soit 23,8 euros supplémentaires dont 3 euros seulement pour l'eau potable.

Et si l'eau est comprise dans mes charges ?

La facture envoyée à votre syndic appliquera le tarif progressif par tranche, en tenant compte du nombre de logements dans l'immeuble.

Quelques repères pour économiser l'eau

En moyenne, **110 litres d'eau** sont consommés par jour et par personne dans la Métropole de Lyon.

Retrouvez notre simulateur et tous nos conseils sur eaudugrandlyon.com



39 %
la douche



20 %
les toilettes



12 %
le linge



10 %
la vaisselle



6 %
la préparation des repas



6 %
le nettoyage et l'arrosage



6 %
autres usages



1 %
la boisson

Eau publique du Grand Lyon est, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'établissement public en charge de la production, de la distribution et de la qualité de l'eau potable sur le territoire métropolitain.

Sa mission est de préserver la ressource en eau, de garantir l'accès universel à l'eau et de construire un service public de qualité pour répondre aux besoins de tous les usagers.

Nos missions :



PROTÉGER

la ressource en eau potable



GARANTIR

un accès digne à l'eau potable à chaque personne vivant sur le territoire



PRODUIRE ET DISTRIBUER

une eau de qualité 24h/24



IMPLIQUER

les usagers dans la gestion et la préservation de l'eau



ENTRETENIR ET RENOUVELER

le réseau de façon performante et durable



ANTICIPER

l'avenir, en sécurisant le service d'eau potable face aux crises